

Investissement Canada—Loi

spécialisent dans le nettoyage de l'environnement et la destruction de substances toxiques. Voilà pourquoi nous, les Canadiens, devons connaître les antécédents des sociétés qui veulent acheter des entreprises canadiennes spécialisées dans ce domaine.

Les dispositions du projet de loi sont telles que la population canadienne ne connaîtra jamais l'identité de ceux qui veulent acquérir des entreprises canadiennes. Nous ne connaissons pas leurs antécédents ni quels engagements ils prennent auprès du Canada lorsqu'ils viennent ici acquérir une de nos entreprises. Nous ne connaissons pas ces données fondamentales, monsieur le Président.

• (1600)

Le gouvernement rend un bien mauvais service à la démocratie en refusant d'appuyer nos amendements. Une société industrielle complexe comme la nôtre ne peut progresser que si l'information circule librement afin que le public soit informé et se fasse une opinion sur la façon dont notre économie et notre pays doivent être dirigés. En refusant d'informer le public, nous sommes de bien mauvais démocrates et nous affaiblissons nos libertés. Pour toutes ces raisons, j'appuie les amendements.

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, qu'il me soit permis de rappeler qu'en plusieurs occasions déjà, j'ai parlé de tous les amendements aux motions à l'étude actuellement. Tous traitaient, dans une large mesure, du processus et des résultats de l'examen des acquisitions effectuées selon les modalités prévues dans le nouveau projet de loi concernant l'investissement au Canada. D'après moi, rien n'aurait pu faire mieux comprendre à tous les députés la nécessité de certaines modifications que le rachat, par une compagnie américaine, la Lapp Co., de New-York, de la Canadian Porcelain Company en début de semaine.

Dans cette affaire, les emplois, voire l'emploi en général, j'imagine et, dans une certaine mesure, l'importance économique de ces emplois pour la ville de Hamilton ont été compromis par la politique d'un concurrent américain qui a pratiqué le dumping sur notre territoire en écoulant son produit sur nos marchés à un prix inférieur à celui de son concurrent canadien. Cette société a tellement cassé les prix qu'elle a acculé la Canadian Porcelain Company à la faillite. Lorsque cette affaire s'est produite, c'est Peat, Marwick and Company qui faisait fonction de syndic. Cette maison a communiqué avec les banques et autres entreprises désireuses de renflouer cette compagnie. Et voilà qu'entre en scène l'acheteur qui, comme par hasard, est justement la compagnie qui a écoulé ses produits sur nos marchés à un prix de dumping pour forcer la Canadian Porcelain Company à déposer son bilan.

Je trouve donc incroyable que nous ayons dû demander jour après jour, nous, de ce côté-ci de la Chambre, qui faisons partie de l'opposition, que le projet de loi concernant l'investissement au Canada soit modifié pour que la notion d'avantage soit définie plus explicitement et pour qu'on modifie cette mesure en y incluant les responsabilités que le ministre devrait assumer et qui figurent dans nos amendements. J'en parle parce que la situation qui existe à Hamilton montre bien, je crois, pour quelles raisons il faudrait mieux définir la notion d'avantage dans ce projet de loi. Les travailleurs concernés se posent des questions fort légitimes, en l'occurrence. Quels sont les avantages du rachat de la Canadian Porcelain Company

par la Lapp Co. de New-York? Absolument aucun, monsieur le Président. Cette acquisition fera perdre des emplois à Hamilton et au Canada et elle aura des conséquences économiques néfastes, car elle réduira la masse salariale de cette ville.

Les travailleurs n'ont pas été mis au courant de cette acquisition. Ils ignoraient si des dispositions avaient été prises pour protéger leur emploi. Ces travailleurs sont en somme à la merci de l'administrateur judiciaire et de la Banque royale du Canada qui financera l'acquisition par la société Lapp. Les travailleurs ne peuvent rien pour assurer la sécurité de leur emploi.

En vertu de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger, mesure législative en vigueur actuellement et adoptée par un gouvernement précédent, des multinationales ont été autorisées à acheter des compagnies canadiennes. Permettez-moi de vous signaler, monsieur le Président, que quand une multinationale ou une société étrangère décidait d'acheter une entreprise canadienne, nous demandions certes, par exemple, si les emplois à Hamilton en souffriraient; quelle serait la répercussion de cette initiative sur les investissements à Hamilton. Nous prenions soin de protéger les travailleurs lors d'une acquisition de ce genre. Je crois que les travailleurs de Hamilton se rendent compte que, grâce au ciel, la Loi sur l'examen de l'investissement étranger est encore en vigueur. Ils demandent au gouvernement et au ministre de l'Expansion économique régionale (M. Stevens) de poser les mêmes questions à la société qui se porte acquéreur.

En ce qui concerne ce cas particulier, je pense que vous savez fort bien, monsieur le Président, puisque la question a été soulevée à la Chambre cette semaine, que les employés de la Canadian Porcelain Company ont décidé de mettre en commun toutes leurs ressources et, avec l'aide de divers groupes de Hamilton dont la Chambre de commerce, des syndicats ou des groupes religieux, de présenter une offre d'achat de leur propre compagnie. Ce faisant, les travailleurs peuvent au moins s'assurer la sécurité d'emploi, ce que la société Lapp de New York ne garantit pas et que l'actuel gouvernement conservateur du Canada n'assure pas non plus à ces travailleurs.

Puisque nous en sommes à examiner Investissement Canada, pourquoi ne tirons-nous pas des leçons de ce qui se passe à Hamilton et n'en profitons-nous pas pour reconnaître la nécessité d'adopter ces amendements? Si l'adoption du projet de loi sur Investissement Canada fait disparaître l'ancienne loi, pourquoi refusons-nous de nous assurer que les mêmes exigences figurent dans le nouveau projet, à savoir la défense des intérêts des travailleurs canadiens? C'est cela que nous demandons. C'est ce qu'ils ont demandé à leur représentant au Parlement, le député de Hamilton Mountain (M. Deans). J'ai posé la même question à la Chambre il y a deux jours.

Je suis sidéré de voir un syndicat canadien, lequel soutient un groupe de travailleurs de Hamilton qui s'inquiètent des prétendus avantages que procurera au Canada cet achat par la société Lapp de New York, n'obtenir aucune réponse du gouvernement. Franchement, les travailleurs n'obtiennent aucune réponse de leurs propres députés conservateurs qui représentent la région de Hamilton. Les électeurs de la région de Hamilton se souviendront de cette conspiration du silence parmi les députés conservateurs de l'arrière-ban, lors des prochaines élections. Les gens attendent davantage de leurs représentants au Parlement. Ils veulent qu'ils défendent les intérêts de leur électeurs.